



EVIDENCE-BASED PREVENTION OF SPORTING-RELATED MATCH-FIXING

Co-funded by the
Erasmus+ Programme
of the European Union 

Conférence-débat sur la manipulation des compétitions sportives à l'IRIS, le 10 novembre 2021 : COMPTE-RENDU

Dans le cadre du projet EPOSM (Evidence-based prevention of sporting related match-fixing), l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS), en tant que partenaire français, a organisé une conférence-débat le mercredi 10 novembre 2021 de 14h à 17h sur la lutte en France contre la manipulation des compétitions sportives.

Organisée autour de Christian Kalb¹, Gilles Maillet², Anne-Laure Michel³, Corentin Segalen⁴, Ophélie Soudre⁵, cette conférence a été l'occasion de s'intéresser aux différents types de manipulations des compétitions sportives. Un temps important a également été consacré aux échanges avec la salle, composée de personnalités du monde du sport, d'étudiants et de journalistes.

Présentation des résultats français de l'enquête EPOSM :

La première partie de l'événement a été consacrée à la présentation des résultats français de l'étude EPOSM menée par l'IRIS au cours de l'année 2020. Il a fallu dans un premier temps revenir sur l'objet de l'étude EPOSM : le truchage de rencontres sportives lié à des enjeux sportifs. Principalement focalisée sur le volet concernant les paris sportifs, la lutte contre la manipulation dans le sport n'accorde que peu de place à la présentation de et prévention contre les autres types de manipulations, dont ceux liés à des enjeux sportifs. Ils demeurent pourtant essentiels à prendre en compte puisque, non seulement, ils remettent en cause l'intégrité des compétitions et contreviennent à l'éthique du sport, mais également ils sont présents au sein du sport français.

En effet, grâce à la diffusion d'un questionnaire, développé par le pilote du projet, l'Université de Gand en Belgique, nous avons réussi à collecter 359 réponses complètes provenant de plusieurs sports (football, tennis, handball principalement), d'un niveau loisir à un niveau international.

¹ Directeur de CK Consulting

² Directeur de l'intégrité du sport au sein de la Française des Jeux (FDJ)

³ Responsable communication et développement de l'Association des joueurs professionnels de handball (AJPH)

⁴ Coordinateur de la plateforme nationale contre la manipulation des rencontres sportives au sein de l'Autorité nationale des Jeux (ANJ)

⁵ Déléguée intégrité sportive au sein de la Fédération française de tennis (FFT)

3 enseignements majeurs peuvent être tirés de ces réponses :

- 1. La manipulation des rencontres sportives existe en France.** En effet, sur les 359 réponses complètes recueillies, **60** participants révèlent avoir été directement approchés ou connaître quelqu'un qui a été approché, soit près de 20% des témoignages. Parmi ces cas d'approches, **15** concernaient précisément la manipulation liée à des enjeux sportifs.
- 2. La remontée d'alerte existe, mais elle demeure imparfaite.** En effet, sur les 60 individus confrontés directement ou indirectement à des trucages de matchs, 50% n'a jamais fait remonter l'information. L'autre moitié a, quant à elle, transmise l'information à des coéquipiers, des entraîneurs, sa fédération, ses dirigeants ou dans 3,5% des cas directement et nommément à la police.
- 3. Enfin, la prévention et la sensibilisation, si elle existe de manière croissante, mérite sans doute des efforts complémentaires.** Si 28% des personnes interrogées considère que le club a une attitude proactive, 37% considèrent que cela n'est pas suffisant et 35% ne savent pas.

Quelle situation en France concernant la lutte contre la manipulation des rencontres sportives ?

Christian Kalb, directeur de CK Consulting, rappelle les différents instruments qui existent sur le sujet de la manipulation des compétitions sportives et évoque notamment l'importance de la Convention de Macolin, développée par le Conseil de l'Europe. Succinctement, on peut considérer qu'elle a deux principaux objectifs : combattre la manipulation des compétitions sportives et promouvoir la coopération nationale et internationale. Si 39 Etats ont signé cette convention qui est donc entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2019, plusieurs pays membres de l'Union européenne ne l'ont pas signé (Irlande, Malte, République Tchèque, Roumanie et Suède) et seuls 7 pays européens l'ont ratifié. La France, quant à elle, refuse toujours, pour l'instant, de la ratifier. Néanmoins, les choses pourraient être amenées à évoluer à la suite de la décision de la Cour de justice de l'Union européenne d'octobre 2021 concernant la Convention d'Istanbul qui dispose que « les traités n'interdisent pas au Conseil d'attendre, avant d'adopter la décision portant conclusion par l'Union de la Convention d'Istanbul, le « commun accord » des Etats membres, mais cette institution ne saurait modifier la procédure de conclusion de cette convention en subordonnant cette conclusion à la constatation préalable d'un tel « accord commun ».

En d'autres termes, il apparaît donc possible que la France ratifie dans les prochains mois la Convention de Macolin, dépassant ainsi l'absence de signature de différents Etats membres.

Corentin Segalen, coordinateur de la plateforme nationale contre la manipulation des rencontres sportives, revient sur la Convention de Macolin qui prévoit en son article 13 la création d'une plateforme nationale et un réseau de plateformes nationales permettant l'échange entre les parties prenantes. La France fut l'une des premières à lancer sa plateforme, le 28 janvier 2016. L'idée était de pouvoir travailler sur la lutte contre la manipulation des compétitions sportives, échanger des bonnes pratiques mais également échanger des informations. En effet, afin d'être efficace dans la lutte contre la manipulation des compétitions sportives, il est nécessaire de travailler avec tous les acteurs : la police, les opérateurs de paris sportifs, les autorités publiques et bien sûr le mouvement sportif et notamment les grandes fédérations sportives et le CIO. Au départ de ce groupe de Copenhague, ce sont 7 pays ont participé au lancement de cette réflexion. Depuis 2016, plusieurs dizaines de pays les ont rejoint et l'objectif est d'atteindre les 80 plateformes nationales à horizon des Jeux de Paris 2024. À noter également dans les représentants au sein de ce groupe sont différents (police, autorité nationale des jeux etc.), permettant ainsi une diversité d'approches, de points de vue et d'information. Pour échanger entre les différents partenaires, un système de notices (jaune ou orange ou rouge) a été créé permettant de signaler et de transmettre les soupçons sur des matchs aux autres membres du groupe.

Il rappelle également l'excellent travail réalisé par les équipes néerlandaises, britanniques et belges sur la typologie des manipulations sportives⁶, ainsi que des réflexions sur l'analyse de la performance des athlètes. Corentin Segalen mentionne également le développement par le groupe de Copenhague d'un « logbook », journal de bord et souligne l'importance croissante de ce groupe en soulignant que depuis novembre 2021, il est reconnu comme Advisor group de la Convention de Macolin.

Concernant la plateforme française qui réunit donc toutes les parties prenantes de l'elle a été créé en janvier 2016, dirigée actuellement par la ministre déléguée des Sports, et divisée en 2 formations. La formation prévention est sous la responsabilité du directeur des sports et la dimension surveillance qui est sous la responsabilité de la présidente de l'autorité nationale des Jeux. Cette plateforme sera d'ailleurs reconnue dans la loi prochainement. Il dresse un premier bilan très positif des premières années d'existence, estimant que la plateforme a de bons résultats ;

Ophélie Soudre, déléguée intégrité sportive au sein de la Fédération française de tennis (FFT), revient sur la spécificité du tennis en rappelant les fragilités intrinsèques de ce sport face à des menaces : sport individuel, qui se joue à l'international, avec des tournois très fréquents et des paris liés à ces derniers. Elle souligne également la vulnérabilité des sportifs eux-mêmes, en raison de leur âge, de leur situation professionnelle qui peut être précaire, à travers également le fait qu'ils n'ont pas forcément de structures autour d'eux, pouvant se déplacer seul lors de tournois à l'étranger.

⁶ Typology – Convention on the manipulation of sports competitions – Group of Copenhagen - <https://rm.coe.int/t-mc-2020-17-goc-typology-resource-guide-final-version-june-2020/16809eb850>

Aussi, la fédération tâche d'être proactive sur ce sujet autour de différents axes :

- la partie prévention avec les actions de sensibilisation et de formation à destination des joueurs professionnels, l'entourage des joueurs (coaches) ainsi que les arbitres, sessions qui se déroulent en présentiel comme en ligne, notamment alimenté par le travail de l'Internationale Tennis Integrity Agency ;
- la partie détection, où la FFT est directement impliquée car la fédération organise plusieurs tournois. Des dispositifs sont mis en œuvre et sont affinés chaque année. Par exemple, la coopération avec la plateforme nationale, en amont des tournois, est particulièrement importante, ou encore la production de documents juridiques ou d'affiches pour permettre les remontées d'information en cas d'approche. La FFT a également créé des boîtes à outils à destination des organisateurs de tournois et joueurs sur lesquelles ils peuvent se reposer ;
- la partie signalement a été développée notamment avec la mise en place d'un outil de signalement sur le site internet de la FFT. L'articulation avec la plateforme Signale fera l'objet de discussions. Liée à la question des signalements, la FFT accompagne également les joueurs grâce à une cellule dédiée à l'éthique et à l'intégrité, permettant ainsi de mieux gérer ces situations.

Anne-Laure Michel, responsable communication et développement de l'Association des joueurs professionnels de handball (AJPH), revient sur la prise en compte des questions d'intégrité au sein du handball. Dans le cas de l'AJPH, en partenariat avec la ligue féminine et la ligue professionnelle masculine ainsi que la fédération pour le public « pôle espoir », ils réalisent chaque année des interventions auprès des équipes professionnelles ainsi que dans les centres de formation. À l'été 2021, l'AJPH a donc visité les 44 clubs français de pouvoir les informer sur les risques évidemment liés aux paris sportifs mais plus largement de parler des questions de corruption.

Afin de varier les formats, l'AJPH essaye chaque année d'innover et de changer d'approches, d'une part afin de ne pas lasser les joueurs, mais également afin de coller « au plus près » des situations qu'ils pourraient rencontrer. Par exemple, cette année, on a voulu faire un focus sur les messages reçus sur les réseaux sociaux de la part de parieurs qui ont perdu de l'argent et qui s'en prennent aux joueurs et joueuses.

Gilles Maillet, directeur de l'intégrité du Sport de la Française des Jeux (FDJ), rappelle que le problème, ce ne sont pas les paris sportifs, mais bien la mauvaise utilisation qui peut en être faite y compris par des opérateurs dont la probité peut être extrêmement douteuse.

La FDJ a trois missions : la surveillance, la prévention et la coopération. Concernant la surveillance, la FDJ est, en France, spécialement chargée de mener la plus importante surveillance sur les paris sportifs en point de vente dans la mesure où la FDJ a le monopole

des paris sportifs. A l'échelle internationale, GLMS est une association de 34 loteries mondiales.

Concernant la prévention, cela s'exprime au quotidien. Il rappelle que lors de chaque partenariat conclu entre la FDJ et une fédération, une équipe, un club, il y a systématiquement un volet intégrité avec des actions pour préserver les compétitions. L'idée est ainsi d'intervenir ensemble sur la prévention et cela permet chaque année de toucher 700 à 800 personnes. La survenue chaque année d'affaires témoignent de la nécessité de continuer à organiser ces sessions et répéter les informations essentielles.

Enfin, concernant la coopération, la FDJ participe aux travaux lancés, aux initiatives tels que Signale par exemple.

Christian Kalb revient sur la situation au sein des autres sports. Pour lui, il y a quatre grands types d'actions qui sont entreprises pour lutter contre la manipulation des compétitions sportives :

- la prévention qui est pour lui essentiel car il est essentiel que les acteurs du sport sachent de quoi il est question et quels sont les risques
- la détection qui est également importante pour justement pouvoir identifier les trucages ;
- les investigations
- la coopération au niveau international dont il a largement été question précédemment.

Il revient également sur deux autres sports qui n'ont pas été mentionnés jusqu'à présent : le cricket et le football. Dans le cas du cricket, il rappelle que ce sport a été très durement touché par ces questions en Inde, au Pakistan, en Afrique du Sud dans les années 2000. Une police interne a ainsi été créée dès 2006. Ce côté précurseur s'explique par le fait que le sport était tellement gangréné qu'il s'était effondré médiatiquement et économiquement, ce qui a donc poussé les autorités à se saisir enfin du problème.

Dans le cas du football, c'est l'UEFA qui dès 2007 a mis en place un système de détection, qu'ils ont fait part par Sportradar.

En France, le sport précurseur est le football, notamment avec la Ligue de football professionnelle avec le concours de la FDJ, en organisant des séances de prévention, puis des systèmes de croisement de fichiers. Il rappelle aussi qu'au-delà du tennis et du hand, l'intérêt du basket pour la question, du rugby, du volley, du tennis de table. Toutefois, il souligne les différences notables d'approche entre les différents acteurs.

Anne-Laure Michel rappelle que la Fédération et la LNH ont délégué à l'AJPH ces formations auprès des joueurs et joueuses, après avoir créé les contenus ensemble. L'approche de l'AJPH se veut pédagogique afin de leur faire comprendre le phénomène et les risques pour eux. Les formations reposent sur des exemples très concrets, afin de les

toucher plus directement. Elle insiste sur l'importance de la répétition d'une année sur l'autre, non seulement en raison des nouveaux joueurs qui arrivent au sein des championnats, mais également pour familiariser les joueurs étrangers avec la réglementation française et les spécificités dans le handball en France. Elle rappelle que la position de l'AJPH favorise également les questions, les débats de manière peut être plus libre que lors que le message est délivré par une fédération ou une ligue. Enfin, elle rappelle à quel point le message est d'autant plus et mieux reçu quand il est délivré par un joueur ou une joueuse. Ce dernier constat est totalement partagé par Ophélie Soudre et rajoute que parler des sanctions, des risques, des conséquences pénales permettait aussi d'avoir plus d'attention.

La question de la vulnérabilité du sport au féminin est également soulevée. Les intervenants soulignent effectivement la possible vulnérabilité des sportives (précarité, moins de formation, sentiment de se sentir moins concernées etc.), sans toutefois avoir remarqué une augmentation significative de cas problématiques. Ce constat est également valable à l'échelle européenne. Toutefois, tous restent vigilants néanmoins quant à l'avenir, notamment compte tenu de la survenue de différentes affaires médiatiques au cours des derniers mois.

Gilles Maillet en profite pour rappeler que pour lui, deux publics devraient faire l'objet d'une attention particulière : les arbitres ainsi que les dirigeants de clubs. Corentin Segalen acquiesce, en soulignant que des dispositifs sont actuellement déployés à destination de ces publics. Christian Kalb ajoute que 3% des crimes sont commis par des femmes et que statistiquement, en cas d'approches, elles rapportent beaucoup plus facilement que les hommes.

Un rapide focus est ensuite fait sur les conséquences de la Covid-19 sur le sport, qui a largement aggravé les risques de manipulation, car nous avons assisté à une fragilisation de l'économie du sport, en raison de l'absence de public, dépendante des sponsors, avec des médias qui sont devenus plus exigeants sur certains sports. En d'autres termes, l'ensemble de ces éléments constitue une réelle opportunité de business pour le crime organisé. Entre 2019 et 2020, et alors qu'il y a eu une période quasiment sans compétition, il y a eu 45 % d'augmentation du nombre d'alertes (210 en 2019, 303 en 2020). Cette tendance ne s'est pas calmée en 2021.

Enfin, les intervenants reviennent sur le lancement de la plateforme « Signale », qui est un site sécurité de signalement, qui a été officiellement en juillet 2021. Si certaines disciplines avaient d'ores et déjà des plateformes / adresses / applications de signalement, l'idée de celle-ci est de concentrer toutes les informations au même endroit. L'important est de souligner qu'il s'agit d'une plateforme parfaitement confidentielle et qu'elle permet de faire remonter différents types de signalement : manipulation évidemment, mais également tous ceux liés à l'atteinte à l'intégrité : violence, discrimination, racisme, violences sexuelles etc. Ophélie Soudre rappelle aussi

l'importance du lien de confiance qui doit se créer entre les acteurs du sport (arbitre, joueur, dirigeant) et les responsables intégrité afin qu'il n'y ait pas de crainte à faire remonter des signalements. Cela passe par des processus clairs de remontée d'informations au sein des fédérations. Ophélie Soudre rappelle également l'obligation de signalement qui s'impose aux joueurs, aux entraîneurs et qui est fondamentale. Elle soulève enfin une réflexion sur l'aspect mental des joueurs et s'interroger sur non seulement les raisons mais également les moments où les joueurs accepteront plus « facilement » un trucage, ou tout du moins résisteront moins à une proposition.

En conclusion, Christian Kalb considère que si la France a été moins touchée que d'autres pays européens, cela relève de la chance mais également et surtout du travail effectué depuis les années 2008-2010 par les pouvoirs publics et par les acteurs sportifs. Il analyse cependant une stagnation de cette lutte depuis cinq ans et qu'il ne faut pas se satisfaire uniquement d'une convention partiellement ratifiée et des plateformes nationales. A ses yeux, il faut donc considérer de manière plus prioritaire cette question de la manipulation mais également affiner les détections directes de trucages. Il relève ainsi beaucoup de « faux négatifs », c'est-à-dire de matchs qui ne sont pas détectés.

Corentin Segalen revient sur l'importance de la remontée d'alerte, qui permet non seulement au joueur de signaler l'approche qu'il a subi, mais également de pouvoir faire des recoupements avec d'autres cas et de faire tomber des réseaux de corruption.

Contacts :

Carole Gomez, point de contact France, projet EPOSM,

gomez@iris-france.org



Utrecht University



Loughborough University



Unil
UNIL | Université de Lausanne

